



ALIMENTATION COUCHE-TARD INC.

NOTICE ANNUELLE

Pour l'exercice terminé le 25 avril 2010

Le 13 juillet 2010

TABLE DES MATIÈRES

Sujet	Page
Énoncés Prospectifs	3
La Compagnie.....	3
- Dénomination et constitution.....	3
- Liens inter-sociétés	4
Évolution générale de l'activité.....	4
- Aperçu	4
- Historique.....	4
- Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices	5
Activités de l'entreprise	6
- Forces de l'entreprise	6
- Réseau de magasins	8
- Ventes de marchandises	9
- Distribution et fournisseurs	10
- Activités liées au carburant	10
- Systèmes d'information.....	11
- Employés et formation	11
- Noms commerciaux, marques de service et marques de commerce.....	11
Concurrence	11
Questions d'environnement	12
Questions de réglementation	12
Facteurs de risques.....	12
Dividendes	12
Structure du Capital	13
Notation.....	13
Marché pour la négociation des titres	14
Administrateurs et membres de la haute direction	14
- Administrateurs.....	14
- Haute direction	17
Litiges en cours.....	20
Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres	21
Contrats importants.....	21
Intérêt d'expert	22
Information sur le comité de vérification	22
- Charte	22
- Composition du comité de vérification	24
- Compétences financières	24
- Contrôles internes.....	24
- Politiques en matière d'approbation des services non liés à la vérification.....	24
- Code de déontologie à l'intention du chef de la direction, du chef de la direction financière et des membres de la haute direction financière.....	25
- Procédures de traitement des plaintes relatives à la comptabilité et à la vérification.....	25
- Rémunération des vérificateurs	25
Renseignements supplémentaires	26

À moins que le contexte n'indique autrement, l'emploi dans la présente notice annuelle des termes (i) la « Compagnie » ou « Couche-Tard », font collectivement référence à Alimentation Couche-Tard inc. et, sauf exigence ou indication contraire, aux filiales et (ii) « \$ » ou « dollars » font référence aux dollars américains et « \$ CA » ou « dollars canadiens » font référence aux dollars canadiens.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

La présente notice annuelle comprend certaines « déclarations prospectives » au sens des lois en valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis. Toute déclaration contenue dans la présente notice annuelle qui ne constitue pas un fait historique peut être considérée comme une déclaration prospective. Dans le présent rapport, les verbes « croire », « prévoir », « s'attendre à », « estimer » et d'autres expressions similaires indiquent en général des déclarations prospectives. Il est important de noter que les déclarations prospectives faites dans ce document décrivent les prévisions de la Compagnie en date du 13 juillet 2010 et ne donnent pas de garantie quant à la performance future de Couche-Tard ou de son secteur d'activités, et elles supposent des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes pouvant faire en sorte que les perspectives, les résultats réels ou le rendement de Couche-Tard ou ceux de son secteur d'activités soient significativement différents des résultats ou du rendement futurs exprimés ou sous-entendus par ces déclarations. Les résultats réels de la Compagnie peuvent différer de façon importante des anticipations qu'elle a formulé si des risques connus ou inconnus affectent ses activités ou si ses estimations ou ses hypothèses se révèlent inexactes. Une variation touchant une hypothèse peut également avoir des incidences sur d'autres hypothèses inter-reliées, ce qui peut amplifier ou diluer l'effet de cette variation. Par conséquent, la Compagnie ne peut garantir la réalisation des déclarations prospectives; le lecteur est donc prié de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur la Compagnie les activités des transactions ou des éléments spéciaux annoncés ou survenant après ces divulgations. Par exemple, elles ne tiennent pas compte de l'incidence des ventes d'actifs, des monétisations, des fusions, des acquisitions ou des autres regroupements d'entreprises ou transactions, des réductions de valeur d'actifs, ni des autres frais annoncés ou survenus après les déclarations prospectives.

À moins qu'elle n'y soit tenue selon les lois sur les valeurs mobilières applicables, Couche-tard nie toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. Les risques et incertitudes comprennent ceux qui sont énumérés sous la rubrique « Facteurs de risque » ainsi que les autres risques détaillés de temps à autre dans les rapports déposés par Couche-Tard, auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et des États-Unis.

LA COMPAGNIE

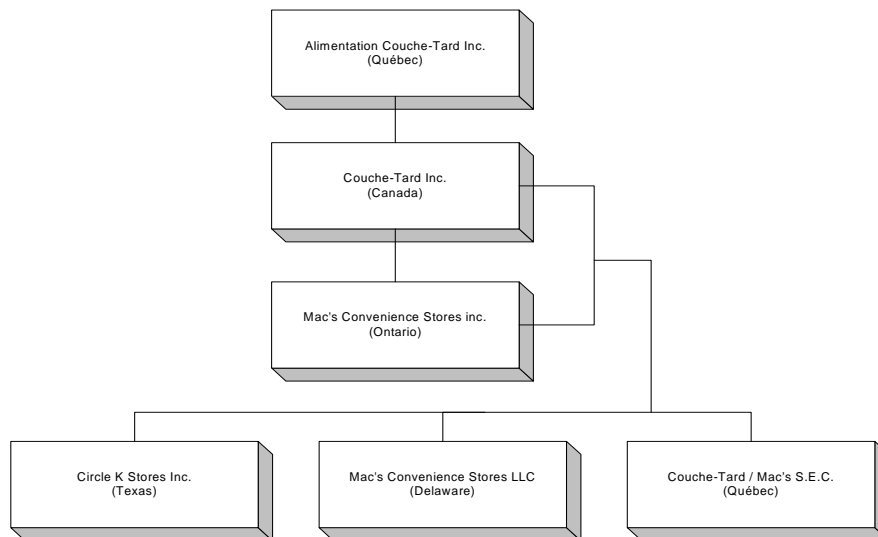
Dénomination et constitution

La Compagnie a été constituée le 1^{er} mai 1988 par certificat de fusion sous le régime de la Partie IA de la *Loi sur les compagnies* (Québec). Le 15 décembre 1994, la Compagnie a changé sa dénomination sociale, « Actidev inc. », pour celle de « Alimentation Couche-Tard inc. ». Au même moment, la Compagnie a également modifié son capital-actions, de sorte que le capital est composé d'un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang, d'un nombre illimité d'actions privilégiées de second rang, d'un nombre illimité d'actions à droit de vote multiple et d'un nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne. Par certificat de modification en date du 8 septembre 1995, la Compagnie a changé la désignation des actions à droit de vote multiple pour celle d'actions à vote multiple catégorie A (les « actions à vote multiple ») et la désignation des actions à droit de vote subalterne pour celle d'actions à droit de vote subalterne catégorie B (les « actions à vote subalterne »). Les actions de la Compagnie sont négociées à la Bourse de Toronto et, en date du 25 avril 2010, la Compagnie avait une capitalisation boursière totalisant environ 3,4 milliards de dollars canadiens.

Le siège social de la Compagnie est situé au 4204 Boul. Industriel, Laval (Québec) H7L 0E3.

Liens inter-sociétés

L'organigramme qui suit illustre l'organisation de la Compagnie et de ses principales filiales qui sont toutes détenues en propriété exclusive.



ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ

Aperçu

Couche-Tard est le chef de file de l'industrie canadienne de l'accommodation. Elle est la plus importante compagnie en Amérique du Nord en tant que chaîne de magasins d'accommodation indépendante (intégrée ou non à une société pétrolière) en fonction du nombre de magasins exploités par la compagnie. Au 25 avril 2010, son réseau comptait 5 878 magasins, dont 4 146 sont dotés d'un site de distribution de carburant. Ces magasins sont répartis dans onze grands marchés géographiques, dont trois au Canada qui couvrent l'ensemble des provinces et huit aux États-Unis, qui s'étendent sur 43 États américains et le district de Columbia.

La Compagnie vend des produits d'alimentation, des boissons, du carburant et d'autres produits et services de qualité visant à répondre à la demande des consommateurs à la recherche de commodité et de qualité dans un environnement propre et accueillant. Elle croit que son modèle d'entreprise se distingue de la concurrence. En effet, Couche-Tard se démarque par sa structure de gestion décentralisée, son expertise opérationnelle, l'importance qu'elle accorde aux marchandises en magasin, surtout aux catégories d'articles d'épicerie dont la croissance et la marge sont plus élevées, et par un investissement continu dans la modernisation et la technologie des magasins.

Historique

Alain Bouchard, président et chef de la direction d'Alimentation Couche-Tard inc., a lancé la chaîne en 1980 avec un magasin. En 1986, avec un réseau de 34 magasins, une société devancière de Couche-Tard a réalisé un premier appel public à l'épargne et a inscrit ses actions à la Bourse de Montréal. En 1994, la société devancière a été privatisée par son actionnaire majoritaire, Actidev inc., société ouverte. Plus tard, au cours de cette année, Actidev inc. a modifié sa dénomination sociale pour celle de « Alimentation Couche-Tard inc. ».

Après avoir établi sa position de chef de file au Québec, Couche-Tard a pris de l'expansion par voie de croissance interne et d'acquisitions en Ontario et dans l'Ouest canadien en 1997. En mai 1997, Couche-

Tard a acquis 245 magasins *Provi-Soir* situés au Québec et 50 magasins *Winks* situés en Ontario et dans l'Ouest canadien de Provigo inc. En avril 1999, Couche-Tard a acquis, par suite de l'acquisition de Silcorp Limited, société ouverte, 980 magasins situés en Ontario et dans l'Ouest canadien exerçant leurs activités sous les bannières *Mac's*, *Mike's Mart* et *Becker's*. À compter de 2001, Couche-Tard a réalisé plusieurs acquisitions aux États-Unis notamment en juin 2001 où elle a acquis 172 magasins exploités sous la bannière *Bigfoot* en Indiana, Illinois et Kentucky. En août 2002, Couche-Tard a acquis 287 magasins exploités sous la bannière *Dairy Mart* situés dans ces mêmes États en plus de certains autres situés en Pennsylvanie et au Michigan. En décembre 2003, Couche-Tard a acquis de ConocoPhillips Company 1 663 magasins Circle K répartis dans 16 États en plus des 627 magasins franchisés et sous licence. Au cours des derniers exercices, la Compagnie a réalisé plusieurs acquisitions lui permettant autant de renforcer son positionnement dans les marchés où elle évolue déjà que d'en percer de nouveaux.

Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices

Exercice 2010

En avril 2010, la compagnie a soumis au conseil d'administration de Casey's General Stores, Inc. (« Casey's ») une offre afin d'acquérir toutes les actions ordinaires en circulation de Casey's pour un prix de 36,00 \$ l'action payable en argent. Le 2 juin 2010, nous avons procédé au lancement d'une offre publique d'achat proposant d'acquérir toutes les actions ordinaires en circulation de Casey's (incluant les privilèges associés aux droits d'achat d'actions) pour un prix de 36,00 \$ par action payable en argent.

Également en avril 2010, la compagnie a acquis, auprès de Accel Marketing LLC, huit magasins corporatifs dans le centre de la Caroline du Nord aux États-Unis. La compagnie est propriétaire des terrains et des immeubles pour les huit sites.

En février 2010, la compagnie a fait l'acquisition, auprès de BP West Coast Products LLC, d'un terminal de carburant situé à Phoenix dans l'État de l'Arizona aux États-Unis. Les infrastructures du terminal incluent 16 réservoirs ayant une capacité totale de 220 000 barils. Le terminal a un volume autorisé de 44 000 barils par jour et son approvisionnement pourra se faire à partir des raffineries de la Côte Ouest et de la région du Golf des États-Unis.

En janvier 2010, par l'entremise de sa coentreprise avec Shell Oil Products US (« Shell »), RDK Ventures LLC (« RDK »), la compagnie a participé à l'acquisition de 100 magasins détenus par Shell, dont 69 magasins corporatifs et 31 magasins exploités par des opérateurs indépendants. RDK loue les terrains et les immeubles pour 55 sites, elle possède l'immeuble et loue le terrain pour cinq sites et elle est propriétaire de ces mêmes actifs pour les autres sites.

En mai 2009, la compagnie a conclu l'acquisition de 43 magasins corporatifs situés dans le marché de Phoenix en Arizona, aux États-Unis, auprès de ExxonMobil Corporation. La compagnie loue les terrains et les immeubles pour neuf sites, elle possède l'immeuble et loue le terrain pour un site et elle est propriétaire de ces mêmes actifs pour les autres sites. Dans le cadre de cette acquisition, ExxonMobil a également transféré à la compagnie les droits de la marque de commerce « *On the Run* » aux États-Unis ainsi que le réseau américain composé de 444 magasins franchisés opérant sous cette marque de commerce.

Au cours de l'exercice, la compagnie a également fait l'acquisition de 16 magasins par l'entremise de 12 transactions distinctes. La compagnie est propriétaire des terrains et immeubles pour huit sites et elle loue ces mêmes actifs pour les huit autres sites.

Exercice 2009 :

En février 2009, la Compagnie a conclu l'acquisition auprès de Gate Petroleum Company de sept magasins corporatifs dans les régions de Greensboro et Raleigh en Caroline du Nord, aux États-Unis. La Compagnie loue les terrains et les immeubles pour deux sites, elle possède l'immeuble et loue le terrain pour un site et elle est propriétaire de ces mêmes actifs pour les autres sites.

Également en février 2009, la Compagnie a acquis 13 magasins corporatifs situés dans la province de Québec, au Canada, auprès de Exploitation Quali-T Inc., filiale du Groupe Therrien. La Compagnie loue les terrains et les immeubles pour ces sites.

En juillet 2008, la Compagnie a acquis 70 magasins corporatifs dans la région de Saint-Louis, au Missouri, et à proximité du centre de l'Illinois aux États-Unis auprès de Spirit Energy. Pour 11 de ces sites, la Compagnie possède les immeubles et les terrains, pour deux sites elle loue les terrains, tandis qu'elle loue les terrains et les immeubles pour les 57 autres.

En mai 2008, la Compagnie et Irving Oil Limited ont annoncé qu'elles étendaient leur partenariat commercial afin d'y inclure 252 magasins d'accommodation exploités par Irving Oil situés dans les provinces de l'Atlantique au Canada et dans les états de la Nouvelle-Angleterre aux États-Unis. En vertu de cette entente, la Compagnie loue les sites auprès de Irving afin de les exploiter.

Également en mai 2008, la Compagnie a signé un contrat de maître franchiseur et licence pour la marque Circle K pour le territoire de la république socialiste du Vietnam avec GR Vietnam International Limited.

En avril 2008, la Compagnie a acquis 15 magasins corporatifs dans le centre de l'Illinois, aux États-Unis auprès de Speedway Superamerica LLC. La Compagnie possède les terrains relatifs à 14 de ces sites et en loue un, tandis qu'elle possède les 15 immeubles.

Au cours de l'exercice 2009, la compagnie a également fait l'acquisition de deux autres magasins par l'entremise de deux transactions distinctes.

Exercice 2008 :

En décembre 2007, la Compagnie a conclu un contrat de cession-bail avec Cole Credit Property Trust II, Inc. relativement à 83 propriétés, situés dans différents États américains, pour une montant totalisant 131,4 millions de dollars.

En juin 2007, la Compagnie a fait l'acquisition de 28 magasins corporatifs et cinq terrains auprès de Sterling Stores LLC.

Au cours de l'exercice 2008, la compagnie a également fait l'acquisition de 18 magasins par l'entremise de 15 transactions distinctes.

ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE

Forces de l'entreprise

Position concurrentielle sur le marché. Couche-Tard dispose d'un réseau qui compte 5 878 magasins d'accommodation ce qui la place au premier rang en Amérique du Nord en tant que chaîne de magasins d'accommodation indépendante en fonction du nombre de magasins exploités par la compagnie. Elle est d'avis que ses bannières bien reconnues, notamment *Couche-Tard*, *Mac's* et *Circle K*, bénéficient d'une réputation établie au chapitre de l'accommodation, de l'excellence de la sélection et de la valeur des produits qui permet de différencier ses magasins de ceux de ses concurrents. Elle considère que la diversité géographique de son réseau dans l'ensemble des États-Unis et du Canada réduit ses risques face aux conditions de marché régionales et locales défavorables, notamment les fluctuations du prix du carburant. Comptant des revenus de plus de 16 milliards de dollars pour l'exercice 2010 et 30 ans d'exploitation de magasins d'accommodation, la Compagnie estime que sa taille et son expérience lui ont permis de réaliser des économies d'exploitation qui lui procurent un avantage concurrentiel, particulièrement en rapport avec le merchandising et les conditions d'approvisionnement.

Magasins modernisés et bien situés. Couche-Tard exploite des magasins de haute qualité situés dans des endroits stratégiques. Elle est d'avis que l'accent qu'elle met sur la mise sur pied de réseaux de magasins dans les régions géographiques où elle exerce ses activités lui permet d'étudier ces marchés

et de peaufiner sa stratégie de localisation. La Compagnie choisie l'emplacement de ses magasins de manière sélective afin de maximiser le flux de clientèle et la visibilité de ses magasins et elle gère de façon efficace la fermeture de ses magasins moins rentables.

Modèle d'entreprise différencié. Couche-Tard considère que son modèle d'entreprise lui a permis de se distinguer favorablement de ses concurrents. Les principaux volets de son modèle d'entreprise sont les suivants :

Structure de gestion décentralisée. Couche-Tard est d'avis que sa culture est animée de l'esprit entrepreneurial et représente l'une de ses grandes forces. Couche-Tard gère ses opérations et sa main-d'œuvre d'une manière décentralisée afin d'accélérer la prise de décision, de satisfaire la demande locale de produits et de services particuliers et de minimiser les frais généraux d'entreprise. Chaque magasin est exploité comme une unité d'activités distincte et les gérants sont chargés d'atteindre des objectifs opérationnels et financiers. La Compagnie assure le soutien de ses gérants de magasin à l'aide d'une équipe de direction chevronnée et forte et de ressources en capital qui, à son avis, lui procurent un avantage concurrentiel important par rapport à de petits exploitants. De plus, elle a mis en place un processus rigoureux de mesure du rendement et de recherche comparative des meilleures pratiques afin que celles-ci soient appliquées dans l'ensemble de son réseau, lui permettant ainsi de fournir une rétroaction efficace et opportune à ses gérants, et ce, à tous les niveaux.

Engagement envers le savoir-faire opérationnel. Couche-Tard a acquis un savoir-faire opérationnel étendu qui lui permet d'adapter de manière efficace son assortiment de produits aux préférences de sa clientèle. Ce savoir-faire est mis à contribution dans l'ensemble de sa chaîne de livraison de produits, dès le choix de l'emplacement de ses magasins jusqu'à l'élaboration de leur concept, dans l'approvisionnement et la distribution des produits, la mise en marché et le marketing et, en bout de ligne, dans la vente de produits aux clients. La chaîne de livraison de produits est soutenue par son personnel de gestion et de magasin bien formé et chevronné dont l'attention est dirigée vers l'optimisation du rendement et la maximisation de la satisfaction de ses clients. Par ailleurs, chaque étape des opérations est appuyée par l'emploi de la technologie qui lui permet d'effectuer une analyse approfondie de ses achats et ventes de produits. L'information obtenue lui permet de continuer à peaufiner ses activités d'achats et de travailler en collaboration avec ses fournisseurs afin d'adapter sa mise en marché et de personnaliser son espace d'étalage en vue de l'accroissement de son volume des ventes. Par conséquent, elle croit être en mesure d'obtenir de meilleures conditions d'achat des fournisseurs.

Accent sur la marchandise et les services en magasin. Couche-Tard a été en mesure de mettre l'accent sur la croissance des ventes de marchandises et services en magasin qui génèrent des marges plus élevées que les ventes de carburant car, contrairement à bon nombre de ses concurrents, elle n'appartient pas à une société pétrolière importante. Notamment, Couche-Tard s'est concentrée sur la croissance de ses activités liées aux produits frais offrant une marge plus élevée, afin d'améliorer davantage ses marges bénéficiaires et d'établir une distinction entre ses magasins et ceux de ses concurrents.

Équipe de direction motivée et chevronnée ayant fait ses preuves. Les membres de l'équipe de haute direction de Couche-Tard travaillent ensemble depuis plusieurs années et ont acquis un savoir-faire étendu dans l'exploitation de magasins d'accommodation. En date du 25 avril 2010, les membres de son équipe de la haute direction, incluant le président du conseil d'administration, détenaient collectivement environ 22 % du capital-actions d'Alimentation Couche-Tard inc. et avaient une emprise sur environ 57 % des droits de vote rattachés à la totalité des actions émises et en circulation. De plus, ses 12 vice-présidents chargés de l'exploitation comptent en moyenne plus de 20 années d'expérience dans l'industrie. De nombreux membres du personnel de la direction de tous les niveaux ont été promus à des postes de direction après avoir travaillé au sein de l'entreprise pendant bien des années à différents niveaux, alors que d'autres se sont joints à la Compagnie au moment d'acquisitions et lui ont fait bénéficier de compétences supplémentaires. Depuis 1997, Couche-Tard a réalisé un grand nombre

d'acquisitions et l'aptitude de la direction à intégrer des magasins dans son réseau existant a été un facteur important de son succès. De plus, la direction de Couche-Tard lui a permis de faire la transition d'une société locale québécoise à un exploitant de magasins d'accommodation de premier rang au Canada et aux États-Unis.

Réseau de magasins

Au Canada, les magasins sont exploités principalement sous la marque *Couche-Tard* dans la province de Québec, *Mac's* dans le centre et l'Ouest canadien et sous *Circle K* dans les provinces de l'Atlantique. Aux États-Unis, les magasins sont exploités principalement sous la marque *Circle K*.

Le tableau suivant indique le nombre de magasins exploités par secteur géographique et par type de magasin au 25 avril 2010.

Région	Provinces/États	Nombre total de magasins	Nombre total de magasins corporatifs	Nombre total d'affiliés	Pourcentage du total des magasins
Est du Canada	Québec, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve et Labrador	975	677	298	16,58 %
Centre du Canada	Ontario	770	571	199	13,10 %
Ouest canadien	Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Saskatchewan	287	287	-	4,88 %
Midwest américain	Illinois, Indiana, Iowa, Kentucky, Michigan, Minnesota, Missouri, Ohio, Wisconsin	490	424	66	8,34 %
Région des Grands Lacs (É.-U.)	Connecticut, Delaware, District de Columbia, Indiana, Kentucky, Maine, Maryland, Massachusetts, Michigan, New Hampshire, New Jersey, New York, Ohio, Pennsylvanie, Rhode Island, Vermont, West Virginia	718	460	258	12,22 %
Côte-Ouest (É.-U.)	Californie, Hawaii, Oregon, Washington	483	163	320	8,22 %
Région de l'Arizona (É.-U.)	Arizona, Nevada, Utah	645	628	17	10,97 %
Sud-est (É.-U.)	Alabama, Georgie, Caroline du Nord, Caroline du Sud, Virginie	327	271	56	5,56 %
Sud-ouest (É.-U.)	Colorado, Kansas, Missouri, Nouveau-Mexique, Oklahoma, Texas	423	223	200	7,20 %
Floride (E.-U.)	Floride	412	408	4	7,01 %
Région de la côte du golfe (É.-U.)	Alabama, Arkansas, Floride, Louisiane, Mississippi, Tennessee	348	296	52	5,92 %
Total		5 878	4 408	1 470	100 %

Couche-Tard est propriétaire de 1 311 terrains et de 1 335 bâtisses et bien qu'elle loue la majorité de ses sites, elle est d'avis qu'aucun bail pris individuellement n'est significatif à son égard. La plupart des baux sont des baux à loyer net aux termes desquels Couche-Tard est tenue d'acquitter les taxes, les assurances et les coûts d'entretien. Au Canada, ses contrats de location de biens immobiliers comportent, en général, des termes initiaux de cinq à dix ans, tandis qu'aux États-Unis ces termes vont de 10 à 20 ans; les contrats comportent des options de renouvellement dans les deux cas. En vertu des contrats de location de certains magasins, elle est assujettie à des loyers additionnels basés sur les ventes des magasins ainsi qu'à des augmentations futures du loyer minimal.

Les magasins Couche-Tard, qui sont situés dans des zones de trafic intense, comprennent des bâtisses autonomes et des magasins situés dans des centres commerciaux linéaires. Les magasins Couche-Tard situés au Canada et aux États-Unis sont conçus pour attirer les clients dans leurs marchés locaux plutôt

que pour se conformer à un modèle type unique. Le design extérieur simple et constant des magasins les rendent facilement repérables. La majorité des magasins sont ouverts 24 heures, sept jours par semaine, avec un flux de clientèle de pointe tôt le matin et en fin d'après-midi. La superficie d'un magasin Couche-Tard type se situe entre 2 500 et 4 500 pieds carrés dépendant du marché dans lequel ils se trouvent.

Couche-Tard dirige son entreprise d'accommodation selon deux modèles d'affaires, comme il est décrit ci-après.

Magasins corporatifs. Couche-Tard possède 4 408 magasins corporatifs dans son réseau dont 3 665 sont exploités par des employés et 743 sont exploités par des agents à commission. Tous les magasins corporatifs situés au Québec et aux États-Unis sont exploités par des employés. Dans le cas des magasins exploités par des employés, Couche-Tard est responsable de l'exploitation des magasins, est propriétaire de l'équipement, des systèmes et des stocks, et emploie du personnel salarié. Dans le cas des magasins exploités par des agents à commission, Couche-Tard est propriétaire de l'équipement, des stocks et des systèmes alors que l'agent à commission emploie le personnel, consent à exploiter le magasin conformément aux normes de Couche-Tard et est rémunéré pour gérer le magasin au moyen d'une commission calculée principalement sur les recettes du magasin.

Programme d'affiliation. Le programme d'affiliation de Couche-Tard comprend les ententes de franchise et de licence.

- a) Magasins franchisés. Le réseau de Couche-Tard comprend 12 magasins franchisés au Canada et 973 aux États-Unis. Les magasins franchisés sont exploités par des exploitants indépendants qui ont conclu une entente de franchise qui prévoit habituellement des frais de franchise initiaux et/ou des redevances payables à Couche-Tard fondés principalement sur les ventes. Ces magasins sont exploités sous des bannières de Couche-Tard. Le franchisé est habituellement propriétaire des biens immobiliers ou les loue de tiers et possède tous les autres éléments d'actifs liés à l'entreprise. Le franchisé est chargé de la gestion du magasin, de l'embauche et de la gestion du personnel et du maintien des stocks par l'entremise de conventions d'approvisionnement conclues avec des fournisseurs autorisés.
- b) Magasins exploités aux termes d'ententes de licence. Le réseau de Couche-Tard comprend 485 magasins exploités au Canada aux termes d'ententes de licence et sont la propriété d'exploitants indépendants. Le concessionnaire est habituellement propriétaire des biens immobiliers ou les loue de tiers et possède tous les autres éléments d'actifs liés à l'entreprise. Le concessionnaire conclut une entente de licence avec Couche-Tard pour l'emploi de l'une de ses bannières et consent à acheter la marchandise de certains fournisseurs afin de bénéficier de meilleures conditions d'achat tel que négocié par Couche-Tard. Les revenus provenant de ces magasins incluent les frais au titre de licence et/ou une partie des rabais consentis par les fournisseurs à l'égard des achats des exploitants indépendants, qui sont versés à Couche-Tard.

À l'échelle internationale, Couche-Tard détient, par l'entremise notamment de l'acquisition de Circle K, des ententes de licence visant l'exploitation et l'implantation de magasins au Japon, à Hong Kong, en Chine, au Vietnam, en Indonésie, à Guam, à Macao et au Mexique. Les modalités de ces ententes varient de même que les taux de redevances.

Ventes de marchandises

Couche-Tard offre à ses clients plus de 3 200 produits comprenant des articles de commodité traditionnels comme les produits du tabac, bière, vin et alcool, les boissons glacées, les bonbons et les collations, le café, les produits laitiers de même que des produits frais et de restauration. De plus, les services comme les guichets bancaires automatiques, la vente de billets de loterie, les téléphones

cellulaires, les cartes téléphoniques à puce et services financiers sont offerts dans plusieurs de ses magasins.

D'après l'information obtenue sur les achats et les ventes de marchandises, Couche-Tard estime les revenus par catégorie en fonction du total des ventes de marchandises en magasin pour l'exercice 2010 comme suit :

Catégorie	Pourcentage du total
Produits du tabac.....	42,23 %
Bière, vin et alcool	14,52 %
Épicerie.....	10,88 %
Boissons	12,86 %
Service alimentaire	9,88 %
Bonbons et collations	9,63 %
Total des ventes de marchandises en magasin	100,00 %

Distribution et fournisseurs

Convention d'approvisionnement et de distribution de marchandises. Couche-Tard a mis sur pied des réseaux d'approvisionnement et de distribution régionaux et nationaux pour ses marchandises en magasin au Canada et aux États-Unis. Dans l'Est du Canada, Couche-Tard exploite son propre centre de distribution à Laval, au Québec, par l'entremise duquel une grande partie des livraisons aux magasins corporatif du Québec sont acheminées. Couche-Tard utilise les services de Core-Mark International Inc. à titre de fournisseur exclusif pour plusieurs de ses produits en magasin pour ses magasins situés dans l'Ouest canadien et dans le Centre du Canada et utilise les services de TRA Atlantic pour ses magasins situés dans les provinces de l'Atlantique.

Aux États-Unis, Couche-Tard retient les services de Core-Mark International Inc. comme fournisseur d'entrepôt pour distribuer des marchandises à la plupart des magasins corporatifs situés à l'ouest du Mississippi et offrir des services de gestion au centre de distribution de Circle K situé en Arizona. Couche-Tard utilise les services de McLane Company, Inc. pour distribuer des marchandises à la plupart des magasins corporatifs situés à l'est du Mississippi. Couche-Tard a également négocié des ententes d'approvisionnement avec des fournisseurs régionaux, dans la mesure nécessaire, pour combler les besoins de chaque marché et adapter sa gamme de produits aux préférences des consommateurs locaux.

Tant au Canada qu'aux États-Unis, le reste des approvisionnements est livré directement aux magasins par les fabricants ou distributeurs.

Activités liées au carburant

Au cours de l'exercice 2010, les ventes de carburant au Canada représentaient environ 48 % du chiffre d'affaires canadien de Couche-Tard comparativement à environ 69 % du chiffre d'affaires des magasins situés aux États-Unis. Par ailleurs, la marge brute sur le carburant de Couche-Tard ne représentait qu'environ 24,0 % de sa marge brute totale. Couche-Tard vend du carburant dans 73 % de ses magasins corporatifs, soit 3 208 points de vente.

En général, les magasins corporatifs de Couche-Tard vendent du carburant sous une de ses bannières ou sous la bannière d'une pétrolière en achetant le carburant et en le revendant à profit. De plus, Couche-Tard touche une commission pour la fourniture de carburant en consignation dans certains des magasins corporatifs dont elle n'est propriétaire ni des pompes ni des réservoirs de stockage. Couche-Tard agit également à titre d'agent pour la vente de carburant à certains de ses magasins franchisés et touche une commission. Aux États-Unis, dans certains emplacements sélectionnés, Couche-Tard vend du carburant à des exploitants indépendants au coût majoré. À l'exception des ventes à commission pour

lesquelles seule la commission est inscrite à titre de revenus tirés de la vente de carburant, Couche-Tard inclut la valeur totale de ces ventes dans ses revenus tirés de la vente de carburant, y compris les taxes qui y sont incluses.

La Compagnie achète auprès des grandes sociétés pétrolières et de raffineurs indépendants le carburant qu'elle vend en vertu de contrats d'approvisionnement. Le coût d'achat est fixé selon le prix à la rampe de chargement ou au prix du marché, tel qu'établi au terminal et ajusté selon les contrats d'approvisionnement applicables.

Couche-tard vend du carburant sous ses propres marques comme *Couche-Tard* et *Mac's* au Canada de même que *Circle K* aux États-Unis ou sous le nom des grandes sociétés pétrolières, principalement *Shell*, *76*, *BP*, *Marathon*, *Conoco*, *Irving*, *Esso*, *Péto-Canada* et *Ultramar*.

Systemes d'information

Couche-Tard a investi de manière significative dans la technologie étant de l'opinion que l'information générée par de tels systèmes est indispensable à l'exploitation de son entreprise. L'analyse des données générées par les systèmes de point de vente lui permet de mieux adapter sa gamme de produits et de services afin de répondre aux demandes locales, de disposer des stocks à rotation lente et d'optimiser ses achats.

Employés et formation

En date du 25 avril 2010, plus de 53 000 personnes œuvrent dans l'ensemble du réseau de magasins et aux centres de services de Couche-Tard. En règle générale, Couche-Tard consacre entre 2 % et 4 % du coût de la rémunération annuelle totale du réseau à la formation de ses employés.

Noms commerciaux, marques de service et marques de commerce

Couche-Tard a enregistré ou procédé à la demande d'enregistrement d'une variété de noms commerciaux, de marques de service et de marques de commerce à être utilisés dans le cadre de ses activités qu'elle considère comme ayant une valeur significative et qui constituent des facteurs importants de la commercialisation de la Compagnie et de ses magasins. Les magasins corporatifs sont exploités principalement sous les marques *Couche-Tard*, *Mac's* et *Circle K* et ceux exploités en vertu de son programme d'affiliation le sont notamment sous les marques *7-jours*, *On the Run*, *Dairy Mart*, *Daisy Mart* et *Winks*. Couche-Tard vend des aliments mis en marché sous ses propres marques tels que *Down Home Kitchen* et *TakeAwayCafé* de même que les boissons glacées de marque *Sloche* et *Froster*. Les marques maison de Circle K comprennent *Circle K*, *Thirst Buster*, *Polar Pop* et *Freshest Coffee Going!*. Les marques de service incluent *Circlek.com* ainsi que le slogan « *What else do you need?* ». Couche-Tard vend également du carburant sous ses propres marques maison, y compris *Couche-Tard*, *Mac's* et *Circle K*. Elle a pour politique d'enregistrer ces éléments d'actifs intangibles ou de les mettre à l'abri par ailleurs dans tous les territoires où elle exerce ses activités. Couche-Tard détient les droits exclusifs d'usage de ses marques de commerce.

CONCURRENCE

Les magasins du réseau de Couche-Tard font concurrence à un certain nombre de détaillants indépendants, locaux, régionaux et nationaux, y compris des chaînes d'épicerie et des supermarchés, d'autres chaînes de magasins d'accommodation, des mini-dépanneurs intégrés aux stations-service des sociétés pétrolières, de même que des pharmacies. Quant aux ventes de carburant, les magasins du réseau font concurrence à d'autres magasins d'alimentation et à des stations-service. Le caractère concurrentiel de chaque magasin est tributaire de son emplacement, de son accessibilité et de son service à la clientèle. Les autres types de détaillants comme les supermarchés et les pharmacies offrent une gamme de produits qui inclut des articles de commodité de base et d'épicerie d'appoint. Au fil des années, la Compagnie a développé son réseau en optant pour des emplacements de choix tout en

développant une expertise dans son créneau d'activité, notamment par l'investissement dans la modernisation de ses magasins soutenue par des mises en marché adaptées aux différents marchés. Cette mise en marché est appuyée par une offre variée de produits de marque privée, de programmes de fidélisation de la clientèle ainsi que par une attention particulière aux services à la clientèle, ce qui lui confère un avantage concurrentiel. Elle surveille donc de près ses concurrents, l'évolution du marché ainsi que sa part du marché afin de pouvoir réagir en temps opportun et préserver sa position concurrentielle. Elle croit que ses emplacements de choix rendent l'accès à ses marchés plus difficile pour d'éventuels nouveaux compétiteurs.

QUESTIONS D'ENVIRONNEMENT

Les activités de Couche-Tard sont assujetties à un certain nombre de lois et règlements relatifs à l'environnement, notamment en ce qui concerne les émissions atmosphériques, les rejets de substances dans l'eau et/ou dans le sol, les rejets de substances dangereuses ou toxiques et l'assainissement de sites contaminés. En vertu de lois et de règlements fédéraux, provinciaux, d'état ou municipaux, la Compagnie pourrait, à titre de propriétaire ou d'exploitant, être tenue responsable des coûts de nettoyage ou d'assainissement de ses sites actuels ou antérieurs contaminés, qu'elle ait été informée ou non de la contamination en question ou qu'elle soit responsable ou non. À cet égard, la Compagnie joue un rôle proactif dans la recherche de moyens permettant de réduire les répercussions de ses activités sur l'environnement et d'adopter des processus durables. La Compagnie surveille régulièrement l'ensemble de ses installations et équipements de carburant et elle prévoit des passifs dans ses états financiers afin de couvrir les coûts éventuels d'assainissement de l'environnement et de conformité qu'elle juge adéquats.

Dans chacun des États américains où Couche-Tard exerce ses activités, à l'exception du Michigan, de l'Iowa, de la Floride, de l'Arizona, du Texas et de l'État de Washington, un fonds en fiducie est disponible pour couvrir les frais de certaines mesures de réhabilitation environnementale, déduction faite de la franchise applicable du fonds en fiducie, laquelle varie selon les États. Ces fonds en fiducie fournissent aux opérateurs d'installations pétrolières une assurance pour couvrir une partie des frais de nettoyage de certains dégâts environnementaux causés par l'utilisation d'équipements pétroliers souterrains. Ces fonds en fiducie sont financés par les frais d'enregistrement des réservoirs à essence souterrains et/ou par des taxes de vente de chacun des États sur la vente de carburant. La Compagnie paie les frais d'enregistrement annuels et remet les taxes de vente aux États participants. La couverture d'assurance des fonds en fiducie varie selon les États.

QUESTIONS DE RÉGLEMENTATION

Les activités d'exploitation de Couche-Tard nécessitent certains permis et licences gouvernementaux, notamment en ce qui concerne la vente de boissons alcooliques, de tabac et de billets de loterie. La Compagnie estime qu'elle possède les licences et les permis nécessaires au bon fonctionnement de ses activités en conformité avec la loi. De plus, Couche-Tard vend ou distribue certains produits dont les prix sont réglementés par les autorités compétentes, tel que l'essence, le lait, la bière et le vin.

FACTEURS DE RISQUES

La rubrique « Facteurs de risques » du « Rapport de gestion » annuel 2010 de la Compagnie aux pages 20 à 22, est intégrée aux présentes par renvoi.

DIVIDENDES

La Compagnie n'avait versé aucun dividende depuis 1989 mais prenant effet au deuxième trimestre de l'exercice 2006, le conseil d'administration de la Compagnie a instauré une politique de versement de dividende trimestriel de 2,5 cents canadiens par action payable sur les actions à vote multiple et les actions à droit de vote subalterne. La Compagnie a révisé sa politique de versement trimestriel de dividende en le haussant à 3,0 cents canadiens par action prenant effet au deuxième trimestre de

l'exercice 2007, à 3,5 cents canadiens par action au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2008, puis à 4,0 cents canadiens par action au cours du troisième trimestre de l'exercice 2010.

STRUCTURE DU CAPITAL

Les actions à droit de vote de la Compagnie sont les actions à vote multiple et les actions à droit de vote subalterne. Au 9 juillet 2010, 53 706 712 actions à vote multiple et 131 711 661 actions à vote subalterne étaient émises et en circulation. Chaque action à vote multiple comporte 10 droits de vote et chaque action à vote subalterne comporte un droit de vote relativement à toutes les questions soumises à l'assemblée annuelle des actionnaires.

Droits de conversion

Chaque action à vote multiple est convertible, à tout moment au gré du porteur, en une action à vote subalterne entièrement libérée et non susceptible d'appels subséquents. Chaque action à droit de vote subalterne sera automatiquement convertie en une action à vote multiple entièrement libérée et non susceptible d'appels subséquents à la plus rapprochée des dates suivantes, à savoir: (i) la date à laquelle chacun des porteurs majoritaires (définis dans les statuts de la Compagnie comme étant MM. Alain Bouchard, Richard Fortin, Réal Plourde et Jacques D'Amours) aura atteint l'âge de 65 ans ou (ii) la date à laquelle les porteurs majoritaires détiendront collectivement, directement ou indirectement, moins de 50 % des droits de vote rattachés à la totalité des actions à droit de vote en circulation de la Compagnie.

Protection en cas d'offre publique d'achat

Si une offre, au sens des statuts de la Compagnie (une « offre »), est faite aux porteurs d'actions à vote multiple, chaque action à vote subalterne deviendra convertible, au gré du porteur, en une action à vote multiple à seule fin de permettre au porteur d'accepter l'offre. Le terme « offre » est défini dans les statuts de la Compagnie comme étant une offre visant les actions à vote multiple qui, si elle était adressée à des porteurs résidents du Québec, constituerait une offre publique d'achat, une offre publique d'échange ou une offre publique de rachat en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) (en sa version actuellement en vigueur ou éventuellement modifiée ou adoptée de nouveau), sauf qu'une offre n'inclut pas : a) une offre faite simultanément, au même prix et selon les mêmes modalités à tous les porteurs d'actions à vote subalterne; b) une offre qui, grâce à une ou à plusieurs dispenses obtenues en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec), ne doit pas obligatoirement être faite à tous les porteurs d'actions à vote multiple; cependant, si l'offre est présentée par une personne autre qu'un porteur majoritaire ou par un porteur majoritaire à une personne autre qu'un porteur majoritaire qui se prévaut de la dispense relative à la cession de bloc prévue à l'article 123 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec), le prix d'offre ne doit pas dépasser 115 % du moindre du cours moyen des actions à vote multiple et du cours moyen des actions à vote subalterne calculé selon la formule prescrite par le *Règlement sur les valeurs mobilières* (Québec). Le droit de conversion rattachée aux actions à vote subalterne est assujettie à la condition suivante: si, à la date d'expiration de l'offre, les actions à vote subalterne qui ont été converties en actions à vote multiple ne sont pas prises en livraison et payées, elles seront réputées ne jamais avoir été ainsi converties et avoir été à tout moment des actions à vote subalterne. Les statuts de la Compagnie renferment des dispositions quant aux procédures de conversion qui doivent être suivies en présence d'une offre.

NOTATION

Le 28 août 2008, l'agence de cotation Standard & Poor's a élevé la cote de crédit corporative de la Compagnie à long terme de BB à BB+, reflétant ses résultats résilients ainsi que ses ratios financiers solides en cette période économique difficile. Toujours selon Standard & Poor's, la nouvelle cote de crédit est supportée par le solide positionnement de la Compagnie en Amérique du Nord dans l'industrie du commerce de l'accommodation, la bonne performance de ses programmes de mise en marché ainsi que par le fait que la direction de la Compagnie ait démontré par le passé sa capacité à intégrer les magasins acquis.

Une notation d'un titre n'est pas une recommandation d'achat, de vente ou de conserver et est sujette à révision ou à être retirée à tout moment par l'agence de notation.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions à vote multiple et les actions à vote subalterne sont inscrites à la Bourse de Toronto depuis le 6 décembre 1999 sous les symboles respectifs ATD.A et ATD.B.

Variation du cours et volume des opérations

<u>Mois</u>	<u>Symbole</u>	<u>Haut</u> ⁽¹⁾	<u>Bas</u> ⁽¹⁾	<u>Volume</u>
Mai 2009	ATD.A	14,24 \$	13,02 \$	17 279
Juin 2009	ATD.A	14,23 \$	12,63 \$	19 246
Juillet 2009	ATD.A	17,48 \$	13,35 \$	22 708
Août 2009	ATD.A	20,21 \$	17,00 \$	24 066
Septembre 2009	ATD.A	20,20 \$	17,45 \$	20 488
Octobre 2009	ATD.A	19,43 \$	17,54 \$	38 609
Novembre 2009	ATD.A	22,15 \$	18,71 \$	62 565
Décembre 2009	ATD.A	22,15 \$	20,02 \$	15 019
Janvier 2010	ATD.A	21,03 \$	19,46 \$	40 344
Février 2010	ATD.A	20,66 \$	19,01 \$	10 372
Mars 2010	ATD.A	19,06 \$	17,51 \$	19 478
Avril 2010 ⁽²⁾	ATD.A	20,56 \$	17,46 \$	13 967
<u>Mois</u>	<u>Symbole</u>	<u>Haut</u> ⁽¹⁾	<u>Bas</u> ⁽¹⁾	<u>Volume</u>
Mai 2009	ATD.B	14,22 \$	13,02 \$	7 890 283
Juin 2009	ATD.B	14,49 \$	12,51 \$	8 148 280
Juillet 2009	ATD.B	17,24 \$	13,14 \$	17 163 404
Août 2009	ATD.B	19,58 \$	16,96 \$	10 404 262
Septembre 2009	ATD.B	20,32 \$	18,40 \$	10 930 192
Octobre 2009	ATD.B	19,25 \$	17,29 \$	8 454 154
Novembre 2009	ATD.B	22,24 \$	18,87 \$	9 859 163
Décembre 2009	ATD.B	22,13 \$	20,07 \$	6 544 616
Janvier 2010	ATD.B	21,25 \$	19,58 \$	5 144 284
Février 2010	ATD.B	20,72 \$	19,16 \$	4 610 611
Mars 2010	ATD.B	20,25 \$	17,93 \$	12 413 369
Avril 2010 ⁽²⁾	ATD.B	20,15 \$	17,25 \$	8 897 685

(1) Tous les prix sont en dollars canadiens et par action.

(2) Du 1^{er} au 23 avril 2010 inclusivement.

ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Administrateurs

Le tableau suivant présente l'information sur les administrateurs de la Compagnie. L'information est exacte en date du 30 juin 2010.

<u>Nom et municipalité de résidence</u>	<u>Occupation principale</u>
ALAIN BOUCHARD ⁽¹⁾ Ville Lorraine (Québec)	Président et chef de la direction de la Compagnie
JACQUES D'AMOURS ⁽¹⁾ Ville Lorraine (Québec)	Vice-président, administration de la Compagnie ⁽⁵⁾
ROGER DESROSIERS, FCA ⁽³⁾ Montréal (Québec) Président du comité de vérification	Administrateur de sociétés

Nom et municipalit� de r�sidence	Occupation principale
JEAN �LIE ⁽³⁾ Montr�al (Qu�bec)	Administrateur de soci�t�s
RICHARD FORTIN ⁽¹⁾ Longueuil (Qu�bec)	Pr�sident du conseil d'administration de la Compagnie
MELANIE KAU ⁽²⁾ Montr�al (Qu�bec)	Pr�sidente, Les Int�rieurs Mobilia inc.
ROGER LONGPRE ⁽²⁾⁽³⁾ Brossard (Qu�bec) Pr�sident du comit� des ressources humaines et de r�gie d'entreprise	Pr�sident, Mergerac inc. (soci�t� de consultation en fusions et acquisitions)
REAL PLOURDE ⁽¹⁾ Montr�al (Qu�bec)	Vice-pr�sident ex�cutif de la Compagnie
JEAN-PIERRE SAURIOL ⁽²⁾ Laval (Qu�bec)	Pr�sident et chef de la direction Dessau inc. (soci�t� d'ing�nierie et de construction)
JEAN TURMEL ⁽⁴⁾ Montr�al (Qu�bec)	Pr�sident, Perseus capital inc. (soci�t� de gestion de fonds)

(1) Membre du comit  ex cutif.

(2) Membre du comit  des ressources humaines et de r gie d'entreprise.

(3) Membre du comit  de v rification.

(4) Administrateur principal.

(5) M. D'Amours est en cong  sabbatique depuis mars 2005

Chaque administrateur demeure en poste jusqu'  la prochaine assembl e annuelle des actionnaires ou jusqu'  l' lection ou la nomination de son successeur,   moins qu'il ne d missionne ou que son poste ne devienne vacant par suite de son d c s, de sa destitution ou de toute autre cause.

  la connaissance de la Compagnie et selon l'information que les candidats   l' lection au conseil d'administration lui ont fournie, aucun de ces candidats n'est, en date du 13 juillet 2010, ou n'a  t , au cours des dix ann es pr c dant cette date, administrateur ou membre de la haute direction d'une compagnie, y compris la Compagnie, qui, pendant que la personne exer ait cette fonction ou dans l'ann e suivant la cessation de ses fonctions, a fait faillite, a fait une proposition concordataire en vertu de la l gislation sur la faillite ou l'insolvabilit , a  t  poursuivie par ses cr anciers, a conclu un concordat ou un compromis avec eux, a intent  des poursuites contre eux, a pris des dispositions ou a fait des d marches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou un s questre, un s questre-g rant ou un syndic de faillite a  t  nomm  pour d tenir ses biens,   l'exception de Roger Desrosiers qui  tait, jusqu'au 10 juin 2009, administrateur et pr sident du conseil d'administration de Aqua-Biokem BSL inc. et ABK-Gasp sie inc.   la demande de Desjardins Capital de risque qui est l'actionnaire majoritaire de contr le de ces compagnies, laquelle a demand  et obtenu le 16 juin 2009 la nomination d'un s questre int rimaire aux biens de celles-ci suivant l'article 47.1 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilit *.

Les administrateurs de la Compagnie ont eu les occupations principales indiqu s ci-dessus au cours des cinq derni res ann es. Par ailleurs, leur exp rience pass e se d taille comme suit :

Alain Bouchard.   titre de fondateur d'entreprises commerciales   l'origine de Alimentation Couche-Tard inc., M. Alain Bouchard d buta ses activit s dans le domaine de l'accommodation en 1980 avec l'ouverture de son premier magasin au Qu bec. Il compte plus de 39 ann es d'exp rience dans le secteur. En compagnie de ses plus proches collaborateurs et employ s, il s'est appliqu  au fil des ans   la croissance de Alimentation Couche-Tard. M. Bouchard si ge  galement au conseil d'administration de Atrium Innovations inc. (d veloppement et commercialisation d'ingr dients cosm tiques et nutritionnels). Il a  galement si g  au conseil d'administration de Quebecor inc. de 1997   mai 2009.

Richard Fortin est retrait  en tant qu'employ  de Couche-Tard depuis octobre 2008 apr s 25 ann es de loyaux services. Il occupait le poste de vice-pr sident ex cutif et chef de la direction financi re. Tout en

prenant sa retraite, il a accepté le poste de président du conseil d'administration de la Compagnie. Avant de se joindre à Couche-Tard, en 1984, il comptait plus de 13 années d'expérience dans plusieurs institutions financières importantes et il était vice-président pour le Québec d'une banque canadienne détenue en propriété exclusive par la Société Générale (France). M. Fortin est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires avec concentration majeure en finance, de l'Université Laval, à Québec. M. Fortin est président du comité de vérification et membre du conseil de Transcontinental inc. (imprimerie commerciale). Il est également membre du conseil d'administration de Rona Inc. et siège au comité de vérification ainsi qu'au comité des ressources humaines et de la rémunération. Il siège de plus au conseil d'administration de Assurance-vie Banque Nationale, Compagnie d'assurance-vie.

Réal Plourde a cédé le poste de chef des opérations de la compagnie le 10 mai 2010. Depuis cette date, il demeure au sein de la compagnie en tant que vice-président exécutif et membre du comité exécutif. M. Plourde a occupé plusieurs postes depuis qu'il s'est joint à la Compagnie en 1984, notamment directeur des services techniques et vice-président développement, ventes et opérations. En 1988 et en 1989, M. Plourde a également agi à titre de président de Pro Optic inc., alors filiale en propriété exclusive de Couche-Tard et premier fabricant de lentilles optiques au Québec. M. Plourde a débuté sa carrière en travaillant à divers projets d'ingénierie au Canada et en Afrique. M. Plourde est titulaire d'un diplôme d'ingénieur (sciences appliquées) de l'Université Laval, à Québec, et d'une maîtrise en administration des affaires de l'École des hautes études commerciales de Montréal. M. Plourde est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Il siège aussi au conseil d'administration de BouClair inc. (détaillant en décoration).

Jacques D'Amours. Depuis son arrivé avec la Compagnie en 1980, il a occupé diverses fonctions dont celles de directeur des services techniques, de vice-président des ventes et de vice-président de l'administration et des opérations de la Compagnie. Il est en congé sabbatique depuis mars 2005.

Roger Desrosiers est comptable agréé depuis 1963. En 1973, il a fondé un cabinet d'experts-comptables qui a fusionné par la suite à Malette Maheu puis à Arthur Andersen en 1994. De 1994 à 2000, il a été associé directeur, Est du Canada, chez Arthur Andersen. De 1968 à 1973, il a été trésorier adjoint, directeur de la comptabilité et du budget à Québec-Téléphone (maintenant TELUS inc.). Avant 1968, il a été comptable chez Coopers & Lybrand. Il est membre et Fellow de l'Ordre des comptables agréés du Québec. Monsieur Desrosiers siège aux conseils d'administration suivants : Desjardins Assurances Générales, La Personnelle compagnie d'assurance inc., The Personal inc., Certas inc. et le Fonds d'assurances du Barreau du Québec. Il est également président des comités de vérification des entreprises précédentes. Il agit également comme président du comité ministériel de vérification de Santé Canada et est membre du comité ministériel de vérification du ministère Immigration et Communauté culturelle du gouvernement du Québec. Monsieur Desrosiers donne de la formation à l'école des administrateurs de sociétés de l'Université Laval, en gouvernance d'entreprises.

Jean A. Élie. De 1998 à 2002, M. Élie a été « managing director » d'une banque canadienne détenue en propriété exclusive par la Société Générale (France). De 1987 à 1997, M. Élie a été administrateur, membre du comité exécutif et président du comité des finances et du comité de vérification d'Hydro-Québec où il a également occupé le poste de président du conseil par intérim, en 1996. De 1981 à 1995, il a été vice-président et directeur des services aux sociétés et des services aux gouvernements, chez Burns Fry Limitée (aujourd'hui BMO Nesbitt Burns inc.), société bancaire d'investissement et de courtage canadien. Il siège au conseil d'administration de l'institut des vérificateurs internes (Montréal) et au comité ministériel de vérification d'Industrie Canada. M. Élie a également été administrateur et membre du comité de direction de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières. Récemment, il a quitté le conseil d'administration ainsi que le comité de vérification de lamGold Corporation (anciennement Cambior Inc.) dont il a été membre de 2006 à 2009. M. Élie est titulaire d'un baccalauréat en droit civil de l'Université McGill et d'une maîtrise en administration des affaires de l'University of Western Ontario et il est membre du Barreau du Québec.

Melanie Kau a débuté sa carrière chez Mobilia en 1987. Après avoir occupé plusieurs fonctions, Mme Kau devient présidente en 1995. En 2001, elle s'est vue décerner le prix Arista, à titre d'Entrepreneur de l'année par la Jeune Chambre de Commerce de Montréal, puis en 2002, elle fût reconnue comme faisant partie des 40 meilleurs éléments de la relève au Canada « Top 40 under 40 ». Mme Kau est bachelière

en Arts de l'Université McGill et possède une maîtrise en journalisme de l'Université Northwestern de Chicago ainsi qu'un MBA Exécutif de l'Université Concordia.

Roger Longpré est président-fondateur de Mergerac inc., cabinet-conseil dans les domaines des fusions et acquisitions et du financement des entreprises. De 1986 à 1994, M. Longpré était associé de Raymond Chabot Grant Thornton où il a débuté en offrant des services d'expert-conseil dans les domaines du financement des entreprises et des fusions et acquisitions et, par la suite, il est devenu responsable de tous les services d'experts conseils financiers du cabinet. De 1980 à 1986, M. Longpré a été vice-président de la succursale de Montréal de Crédit Suisse. Avant 1980, M. Longpré a travaillé dans le secteur bancaire. M. Longpré est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université du Québec à Montréal et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Concordia, à Montréal.

Jean-Pierre Sauriol est président et chef de la direction de Dessau inc., l'une des plus importantes sociétés d'ingénierie et de construction du Canada. Il a été président du conseil de l'Association des ingénieurs-conseils du Canada en 1993 et de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec en 1988 et en 2000. M. Sauriol est membre de l'Académie canadienne du génie. Il a obtenu son diplôme de l'École Polytechnique de Montréal en 1979 et a terminé le programme de gestion destiné aux propriétaires et aux présidents de société (Owner President Management Program) de la Harvard Business School en 1993.

Jean Turmel est fondateur et président de Perseus Capital inc., une firme de gestion de portefeuilles. Jusqu'en décembre 2004, il était président, Banque des marchés financiers, placements et trésorerie d'une banque à charte canadienne. M. Turmel était administrateur d'une banque à charte canadienne et administrateur et président du conseil de Financière Banque Nationale ainsi que membre du conseil de filiales du même groupe. Avant 1981, M. Turmel a occupé différents postes chez McMillan Bloedel inc., Dominion Securities inc. et Merrill Lynch Royal Securities. M. Turmel est titulaire d'un baccalauréat en commerce et d'une maîtrise en administration des affaires, de l'Université Laval, à Québec.

Haute Direction

Le tableau suivant présente l'information sur les hauts dirigeants, mais qui ne sont pas des administrateurs de la Compagnie. L'information est exacte au 30 juin 2010.

Nom et municipalité de résidence	Fonction au sein de la Compagnie
MICHEL BERNARD Laval (Québec)	Vice-président opérations, Est du Canada
ALAIN BRISEBOIS Lorraine (Québec)	Vice-président principal, opérations
JASON BROUSSARD Pensacola, Floride	Vice-président opérations, région de la côte du Golfe aux États-Unis
ROBERT G. CAMPAU Gilbert, Arizona	Vice-président, administration des États-Unis
DARRELL DAVIS Columbus, Indiana	Vice-président opérations, Centre-Ouest des États-Unis
RICK HAMLIN Phoenix, Arizona	Vice-président, franchises internationales
BRIAN P. HANNASCH Columbus, Indiana	Chef des opérations
GEOFFREY C. HAXEL Scottsdale, Arizona	Vice-président opérations, Arizona
MATT McCURE Charlotte, Caroline du Nord	Vice-président opérations, Sud-Est des États-Unis
RAYMOND PARE Rosemère (Québec)	Vice-président et chef de la direction financière
PAUL RODRIGUEZ Macedonia, Ohio	Vice-président opérations, Grands Lacs des États-Unis

Nom et municipalité de résidence	Fonction au sein de la Compagnie
BUTCH SEBER Lithia, Floride	Vice-président, développement immobilier, Amérique du Nord
MIKE STRUBLE Tampa, Floride	Vice-président opérations, Floride
TIM TOUREK Lake Ellsinore, Californie	Vice-président opérations, Côte Ouest des États-Unis
KIM TROWBRIDGE Calgary (Alberta)	Vice-président opérations, Ouest et Centre du Canada
LOU VALDES Keller, Texas	Vice-président opérations, Sud-Ouest des États-Unis

Michel Bernard est vice-président opérations, Est du Canada depuis décembre 2005 et occupait auparavant le poste de vice-président opérations, Centre-Ouest américain, depuis 2003. Il a occupé divers postes liés à l'exploitation et au marketing au cours de ses 30 années de carrière dans le secteur des supermarchés et des magasins d'accommodation. M. Bernard s'est joint à Couche-Tard en 1987 puis, en 1994, il a quitté l'entreprise pour occuper d'autres fonctions dont celle de responsables aux ventes au détail, magasins d'accommodation, à Petro-Canada. Il est revenu chez Couche-Tard en 1999 à titre de directeur principal marketing et merchandising. M. Bernard est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires, avec concentration majeure en marketing, de l'Université du Québec à Montréal.

Alain Brisebois a été nommé au poste de vice-président principal, opérations en janvier 2010. M. Brisebois s'est joint à Couche-Tard en septembre 2008 à titre de vice-président, achats et chaîne d'approvisionnement, apportant ainsi à l'entreprise plus de 25 années d'expérience dans l'industrie alimentaire canadienne. M. Brisebois a occupé plusieurs postes stratégiques aux seins de détaillants majeurs, plus récemment à titre de vice-président principal, division Québec, chez Metro Inc. Il détient une vaste expérience dans le domaine des achats, de la vente, de la distribution, des opérations et du service alimentaire. Il détient depuis 1980 un baccalauréat en administration des affaires de l'École des Hautes Études Commerciales. M. Brisebois a toujours été très actif à travers les conseils d'administration d'organismes reliés à son industrie ainsi que très impliqué dans différentes causes philanthropiques.

Jason Broussard a été nommé vice-président opérations, région du Golfe des États-Unis en janvier 2008. Depuis 1990, M. Broussard a occupé de nombreux postes au sein de Circle K notamment à titre de gérant de district et directeur du marketing et pétrole. M. Broussard a débuté sa carrière en 1983 dans l'industrie de l'accommodation pour la Southland Corporation. Il est le récipiendaire de plusieurs mérites régionaux et nationaux au fil de sa carrière dont gérant de district de l'année. M. Broussard possède plus de 25 ans d'expérience en opération et marketing.

Robert G. Campau est vice-président, administration depuis mai 2008. Auparavant, il occupait le poste de vice-président opérations, Sud-Est des États-Unis, depuis décembre 2003. M. Campau a débuté sa carrière de près de 35 ans dans l'industrie de l'accommodation, à la Southland Corporation, en 1974. Depuis qu'il s'est joint à Circle K, en 1979, M. Campau a occupé différents postes, notamment directeur de zone, directeur de division, directeur opérations, services de soutien au franchisage, directeur du développement organisationnel, directeur des opérations et représentant du bureau du président. Avant décembre 2003, il a été directeur du soutien aux détaillants chez ConocoPhillips. M. Campau est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université du Wisconsin à Madison.

Darrell Davis est vice-président opérations, Midwest américain depuis décembre 2005. Il a occupé le poste de Directeur des opérations et par la suite le poste de Directeur du marketing dans la division du Midwest américain de Couche-Tard. Il s'est joint à Couche-Tard en 2002 lorsque cette dernière a acquis Dairy Mart alors qu'il occupait le poste de vice-président, opérations de cette dernière. M. Davis a débuté sa carrière dans l'industrie de l'accommodation il y a plus de 33 ans. Il est titulaire d'un baccalauréat en gestion de l'Université de Louisville.

Rick Hamlin est vice-président, franchises internationales et ce, depuis août 2009. Il occupait auparavant le poste de directeur principal, franchises internationales. M. Hamlin s'est joint à Couche-Tard en 2003 lors de l'acquisition du réseau Circle K. Il a occupé divers positions d'opérations et de marketing au cours de ses 13 années de carrière au sein de Circle K. Son expérience inclut 15 ans à la Southland Corporation, dont huit ans passés avec le groupe franchisé 7-Eleven. M. Hamlin détient un baccalauréat en administration des affaires de l'Université de l'Arizona ainsi qu'un M.B.A. de l'Université de l'État de l'Arizona.

Brian P. Hannasch est chef des opérations depuis mai 2010. M. Hannasch occupait auparavant le poste de vice-président principal, opérations États-Unis depuis mai 2008. De 2004 à 2008, il occupait le poste de vice-président principal, opérations Amérique du Nord Ouest après avoir été vice-président, intégration depuis 2003. En 2001, il a été nommé vice-président opérations, Midwest américain et dirigeait tous les aspects des opérations aux États-Unis. De 2000 à 2001, M. Hannasch a été vice-président des opérations à Bigfoot Food Stores LLC, chaîne de magasins d'accommodation de 225 succursales dans le Midwest américain acquise par Couche-Tard. De 1989 à 2000, M. Hannasch a exercé divers postes de responsabilité croissante à BP Amoco, le dernier étant celui de vice-président du marketing du groupe du Centre-Ouest des États-Unis. M. Hannasch est titulaire d'un baccalauréat en finance de l'université de l'État de l'Iowa et d'une maîtrise en administration des affaires, marketing et finance, de l'Université de Chicago.

Geoffrey C. Haxel est vice-président opérations, Arizona depuis décembre 2003. M. Haxel a occupé divers postes dans les domaines des opérations et du marketing depuis qu'il s'est joint à Circle K, en 1988. M. Haxel a débuté sa carrière en effectuant un stage à titre de gestionnaire régional et il a également occupé les postes de directeur des ventes, de gestionnaire de catégorie et de gestionnaire de division. Avant décembre 2003, M. Haxel était directeur régional de Circle K pour la région de l'Arizona, où il gérait plus de 600 établissements dans quatre états. M. Haxel a complété les cours dans le cadre d'un baccalauréat en génie chimique de l'Université de l'Oklahoma.

Matt McCure est vice-président opérations, Sud-Est des États-Unis depuis mai 2008. Auparavant, il a occupé le poste de directeur, marketing et carburants chez Circle K. De plus, M. McCure a occupé divers postes au sein de Circle K, du poste de directeur des installations à celui de directeur régional de l'exploitation. En 2001, il a été nommé au poste de directeur des installations et a joué un rôle primordial en soutenant la croissance de l'unité d'affaires, dont le nombre de succursales est passé de 200 à plus de 700. Avant de se joindre à la compagnie, M. McCure a passé six années dans la région du Sud-ouest américain, à l'emploi de la Swifty Serve/Camp Oil Company. Il y a occupé le poste de directeur des installations après avoir débuté sa carrière en tant que gestionnaire de projet. Il a également acquis une expérience dans les services du marketing, de l'exploitation des carburants et de l'immobilier. M. McCure est diplômé de l'Université de l'Illinois, où il a obtenu un baccalauréat en génie civil.

Raymond Paré occupe le poste de vice-président et chef de la direction financière depuis septembre 2008. Avant d'exercer son poste actuel, M. Paré a occupé le poste de vice-président, finance et trésorier de la Compagnie de 2007 à 2008 et le poste de directeur principal, finances au sein de la compagnie entre 2003 et 2007. En 1992, M. Paré a débuté sa carrière professionnelle chez Ernst & Young comme expert-comptable pour occuper par la suite plusieurs postes de direction en gestion financière et opérationnelle entre autres chez JAC Canada / USA inc. et chez Bombardier inc. - Division Aéronautique. M. Paré est diplômé depuis 2007 d'un MBA pour cadres en financement d'entreprises de l'Université du Québec à Montréal, a obtenu un Baccalauréat en Sciences comptables de cette même université en 1992 et son titre de comptable agréé en 1994.

Paul Rodriguez est vice-président opérations, région des Grands Lacs depuis décembre 2006, soit depuis la création de cette nouvelle unité d'affaires. M. Rodriguez s'est joint à Couche-Tard en 2003 lors de l'acquisition de Circle K. Il a occupé divers postes dans les secteurs des opérations et du marketing depuis son arrivée chez Circle K en 1988. M. Rodriguez possède plus de 20 années d'expérience dans le commerce de détail. Il est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Tech du Texas.

Butch Seber est vice-président, développement immobilier, Amérique du Nord depuis janvier 2008. Depuis qu'il s'est joint à Circle K en octobre 1992, M. Seber a occupé différents postes dans le secteur de l'immobilier couvrant les domaines de développement et de gestion des actifs. M. Seber a occupé le poste de directeur, immobilier depuis les dix dernières années où il était responsable de la gestion et des acquisitions dans l'unité d'affaires de la Floride/Golfe. M. Seber a débuté sa carrière en 1982 dans le domaine du courtage immobilier. Il est titulaire d'un baccalauréat en art de l'Université de la Floride du Sud et d'une majeure en communication et en psychologie.

Mike Struble a été nommé vice-président opérations, Floride/Golfe en mai 2007 et occupe maintenant le poste de vice-président opérations, Floride depuis janvier 2008. Avant sa nomination, il occupait le poste de directeur marketing et essence depuis décembre 2003. Avant l'acquisition de Circle K par Couche-Tard, M. Struble occupait depuis huit ans le poste de directeur du groupe corporatif marketing de Circle K. M. Struble détient plus de 30 années d'expérience dans le domaine du commerce de la vente aux détails. Il a occupé divers postes auprès de compagnies américaines régionales, notamment directeur des opérations pour « Shore Stop » et « Jr. Food Stores » ainsi que vice-président, marketing pour Strasberger Enterprises. Il a également été l'associé directeur de Struble Management Group pour une période de six ans, firme de redressement et fournissant un groupe de direction intérimaire à des compagnies en péril.

Tim Tourek est vice-président opérations, Côte Ouest des États-Unis depuis janvier 2008 mais a occupé ce poste par intérim depuis mars 2007. M. Tourek s'est joint à Circle K en 1992 en tant que directeur régional. Depuis, il a occupé différents postes notamment directeur des opérations, directeur régional des opérations et directeur immobilier. Avant de se joindre à Circle K, M. Tourek fut consultant pour la Corporation Southland. M. Tourek est vétéran de la United States Air Force. Il détient une licence en administration de l'Université Golden Gate ainsi qu'un M.B.A. de l'université de Phoenix.

Kim J. Trowbridge est vice-président, opérations Ouest du Canada, depuis 1999 et a aussi été nommé au poste de vice-président, opérations Centre du Canada se consacrant ainsi aux deux unités d'affaires depuis septembre 2009. Avant 1999, M. Trowbridge occupait le poste de vice-président, opérations, région de l'Ouest de Mac's Convenience Stores Inc. M. Trowbridge siège au conseil d'administration, et anciennement président du conseil, de l'Alberta Food Processors' Association. Il est le fondateur et siège au conseil d'administration de la Western Convenience Store Association où il occupait anciennement les postes de président et président du conseil. M. Trowbridge est président du conseil d'administration du CCSA (l'association canadienne des magasins d'accommodations) depuis 2009. Il est également membre du conseil consultatif de la Whitefish Group of Companies. M. Trowbridge compte plus de 25 années d'expérience dans l'industrie de l'accommodation.

Lou Valdes occupe le poste de vice-président opérations, Sud-Ouest des États-Unis depuis janvier 2008. Avant d'exercer son poste actuel, M. Valdes a occupé divers postes au sein de Circle K depuis 1998, notamment à titre de gérant de district, gérant de projets et directeur des opérations et des installations. En tant que directeur des opérations et installations, M. Valdes fut responsable des acquisitions, de l'approvisionnement, du département d'installation et du centre de distribution de l'Arizona. En 1985, M. Valdes a débuté sa carrière dans l'industrie du détail en tant que gérant de magasin pour le Drug Emporium Drug Store et gravit les échelons devenant directeur des achats et marketing. M. Valdes a étudié le commerce et la comptabilité en 1986 à l'université d'Arizona.

Au 9 juillet 2010, les administrateurs et membres de la haute direction de la Compagnie étaient, en tant que groupe, propriétaires véritables, directement ou indirectement, de 37 700 168 actions à vote multiple et 3 777 638 actions à droit de vote subalterne de la Compagnie, soit respectivement 70,20 % des actions à vote multiple et 2,87 % des actions à vote subalterne émises et en circulation de la Compagnie.

LITIGES EN COURS

Dans le cours normal des affaires, Couche-Tard est le défendeur dans un certain nombre d'actions en justice et de réclamations habituelles pour une entreprise dans le secteur du commerce au détail. La plupart de ces actions sont intentées par des demandeurs individuels. Couche-Tard estime ne pas être

impliquée actuellement dans aucun litige ni aucune réclamation ou action dont le résultat aurait un effet défavorable important sur sa situation financière et sur ses résultats d'exploitation. Le 13 juin 2008 Couche-Tard a reçu la signification des sommations concernant des accusations portées contre elle en contravention de l'article 45(1)(c) de la *Loi sur la concurrence* par le Bureau de la concurrence dans quatre villes de la province du Québec, Canada. Bien que Couche-Tard prenne très au sérieux ces accusations, l'entreprise entend se défendre vigoureusement. Il est important de préciser qu'à ce jour, ces accusations n'ont pas été prouvées.

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres des actions de la Compagnie est la Société de Fiducie Computershare du Canada, 100, avenue University, 9^e étage, Tour Nord, Toronto (Ontario), M5J 2Y1. L'agent chargé de la tenue des registres a également des bureaux à Montréal, à Calgary et à Vancouver.

CONTRATS IMPORTANTS

Conventions entre actionnaires et de votes

Suite à une mise à jour de la convention entre actionnaires liant différents actionnaires de la Compagnie intervenue en décembre 1987 et dans la continuité de leur relations passées, la Compagnie, Metro Inc. (« Metro ») et Développements Orano Inc. (« Orano ») dont l'actionnaire majoritaire est M. Alain Bouchard, ont conclu une convention entre actionnaires révisée le 8 mars 2005 à l'égard de leurs participations dans la Compagnie. À la suite d'une réorganisation du capital-actions de Orano intervenue le 14 octobre 2008, les actions détenues par Orano, dont les actionnaires étaient MM. Bouchard, D'Amours, Fortin et Plourde, dans la Compagnie sont maintenant détenues par Orano et des compagnies holding appartenant respectivement à Messieurs Jacques D'Amours, Richard Fortin et Réal Plourde (les « Holdings »), Metro, Orano et les Holdings ont conclu une convention entre actionnaires révisée à l'égard de leur participation dans la Compagnie. Les principaux droits et obligations des parties aux termes de cette convention entre actionnaires sont demeurés les mêmes tel que prévu à la convention de 2005 et sont les suivants :

- (i) Metro détient un droit de préemption pour prendre part aux nouvelles émissions d'actions de la Compagnie afin de maintenir son pourcentage de participation dans cette dernière;
- (ii) Metro a le droit de proposer la candidature d'une personne pour siéger au conseil d'administration de la Compagnie aussi longtemps que Metro détiendra 5 % ou plus du total des actions en circulation de la Compagnie sur une base diluée. Le représentant actuellement désigné par Metro au conseil d'administration de la Compagnie est M. Jean Élie, lequel n'est pas un employé de Metro et ni aucunement lié à Metro, exception faite de la présente proposition;
- (iii) Metro, Orano et les Holdings se sont engagés à ne pas céder directement ou indirectement leurs actions détenues dans le capital-actions de la Compagnie sans avoir obtenu au préalable le consentement écrit de l'autre;
- (iv) Metro, Orano et les Holdings détiennent un droit de première opportunité réciproque sur les actions que l'une d'elles voudraient céder, sujet à certaines conditions; et
- (v) Metro, Orano et les Holdings ont un droit de premier refus réciproque sur la vente et le transfert des actions de la Compagnie, sous réserve de certaines exceptions pour les transferts aux cessionnaires autorisés (y compris messieurs Alain Bouchard, Richard Fortin, Réal Plourde et Jacques D'Amours).

La convention entre actionnaires prévoit sa résiliation si l'un de Metro ou Orano et les Holdings (ces dernières considérées ensemble) détenait moins de 5 % des actions émises et en circulation du capital-actions de la Compagnie sur une base pleinement diluée.

Suivant la réorganisation de Orano, cette dernière et les Holdings ainsi que MM. Bouchard, D'Amours, Fortin et Plourde (les « individus ») ont signé une convention de vote à l'effet que l'individu et son holding s'engagent à exercer tous les droits de vote détenus, directement ou indirectement, dans la Compagnie en faveur de l'élection de chacun des individus sujet à ce que ce dernier possède, directement ou indirectement, un minimum de 1 500 000 actions de la Compagnie. Advenant le cas que l'un des

individus tombe sous ce seuil de détention, la convention de vote cessera de s'appliquer à son égard, bien qu'il puisse éventuellement rehausser sa détention au-delà de ce seuil. Par contre, la convention continuera d'avoir plein effet entre les autres parties à la convention de vote.

INTÉRÊT D'EXPERT

Les vérificateurs indépendants de la Compagnie, PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables agréés, est un cabinet d'expertise comptable indépendant inscrit auprès du PCAOB qui a préparé un rapport daté du 13 juillet 2010 portant sur les états financiers consolidés, y compris les notes y afférentes, de la Compagnie au 25 avril 2010 et au 26 avril 2009 et pour les exercices terminés les 25 avril 2010 et 26 avril 2009 et sur le contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière au 25 avril 2010. PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l. a confirmé son indépendance par rapport à la Compagnie, au sens du Code de déontologie de l'Ordre des comptables agréés du Québec et des règles de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis.

INFORMATION SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION

Charte

Le comité de vérification a pour mandat d'aider le conseil d'administration à superviser (1) l'intégrité des états financiers de la Compagnie et l'information connexe; (2) la conformité de la Compagnie avec les exigences applicables prévues par la loi et la réglementation; (3) l'indépendance, les compétences et la nomination des vérificateurs externes; (4) la performance du responsable du groupe finance corporative de la Compagnie pour la portion liés aux contrôles internes aux vérificateurs externes; et (5) la responsabilité de la direction quant aux rapports sur les contrôles internes.

En ce qui concerne la présentation de l'information financière, le comité de vérification a les responsabilités suivantes et le président du comité présente son rapport au conseil d'administration :

1. Passer en revue avec la direction et les vérificateurs externes les états financiers annuels et les notes y afférentes, le rapport des vérificateurs externes sur ceux-ci ainsi que le communiqué de presse s'y rapportant et obtenir de la direction des explications sur tous les écarts importants avec les périodes correspondantes, avant de recommander leur approbation par le conseil et leur diffusion.
2. Passer en revue avec la direction les états financiers trimestriels et le communiqué de presse s'y rapportant avant de recommander leur approbation par le conseil et leur diffusion.
3. Passer en revue l'information financière contenue dans la notice annuelle, l'information financière contenue dans le rapport annuel, l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation et d'autres documents contenant des informations financières similaires avant leur présentation publique ou leur dépôt auprès des organismes de réglementation au Canada et aux États-Unis ou autres juridictions applicables.
4. Passer en revue annuellement et surveiller les politiques d'évaluation et de gestion des risques de la Compagnie. À cette fin, le comité s'assure de recevoir de la part de la direction un rapport détaillé des risques pouvant avoir un impact important sur la situation financière de cette dernière auxquels la Compagnie fait face et les mesures prise afin d'éliminer ou d'atténuer ces risques.
5. Passer en revue annuellement avec la direction et les vérificateurs externes la qualité et non seulement l'acceptabilité des nouvelles conventions comptables de la Compagnie et passer en revue la divulgation et l'effet des éventualités et du caractère raisonnable des provisions, réserves et estimations qui peuvent avoir une incidence importante sur la présentation de l'information financière.
6. Passer en revue avec les vérificateurs externes les problèmes ou difficultés liés à la vérification et les mesures prises par la direction à ce sujet et trouver une solution aux désaccords entre la direction et les vérificateurs externes concernant la présentation de l'information financière.

En ce qui concerne la gestion du risque et les contrôles internes, le comité de vérification a les

responsabilités suivantes :

1. Surveiller la qualité et l'intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de la Compagnie au moyen de discussions avec la direction et les vérificateurs externes et, le cas échéant, le responsable du groupe finance corporative de la Compagnie.
2. Approuver le plan de vérification interne mis en place par le responsable du groupe finance corporative de la Compagnie.
3. Superviser la présentation par la direction de l'information sur les contrôles internes et s'assurer que le responsable du groupe finance corporative fasse rapport semestriellement au comité de vérification des résultats du travail effectué relativement aux systèmes de contrôles internes.
4. Passer en revue régulièrement les rapports de vérification interne décrivant les procédés de contrôles internes, les questions importantes soulevées aux dernières révisions des systèmes de contrôles internes et des systèmes d'information de gestion ou au moment d'une enquête par les autorités gouvernementales ou professionnelles, ainsi que les recommandations faites et les mesures prises à cet égard.
5. Aider le conseil à s'acquitter de sa responsabilité de s'assurer que la Compagnie respecte les exigences légales et réglementaires applicables.
6. Établir et le cas échéant mettre à jour des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Compagnie au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de la vérification ainsi que des procédures permettant aux employés de communiquer confidentiellement, sous le couvert de l'anonymat, leurs préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou de vérification.

En ce qui concerne les vérificateurs externes, le comité de vérification a les responsabilités suivantes :

1. Surveiller les travaux des vérificateurs externes et passer en revue la déclaration annuelle écrite des vérificateurs externes concernant toutes leurs relations avec la Compagnie et discuter des relations ou des services qui peuvent influencer sur leur objectivité ou leur indépendance.
2. Recommander au conseil d'administration la nomination et, s'il y a lieu, le non-renouvellement du mandat (dans les deux cas, sous réserve de l'approbation des actionnaires) des vérificateurs externes et contrôler leur compétence, leur rendement et leur indépendance.
3. Approuver tous les services de vérification auprès de la Compagnie et déterminer quels sont les services autres que les services de vérification que les vérificateurs externes ne sont pas autorisés à fournir à la Compagnie ou ses filiales. À cet égard, le comité peut mettre en place des politiques et procédures d'approbations préalables détaillées quant aux services visés.
4. Déléguer, s'il est jugé à propos, à un ou plusieurs membres du comité de vérification le pouvoir d'approuver au préalable les services non liés à la vérification autorisés, pourvu que toute approbation de ce genre soit communiqué au comité de vérification à sa première réunion prévue par la suite.
5. S'assurer que le montant des honoraires des vérificateurs externes est raisonnable tant pour des services de vérification que d'autres services autorisés et par la suite faire les recommandations qui s'imposent au conseil d'administration de la Compagnie.
6. Passer en revue le plan de vérification avec les vérificateurs externes et la direction et en approuver l'étendue de l'échéancier.
7. S'assurer que la Compagnie respecte les exigences réglementaires en matière d'embauche des associés et salariés ou d'anciens associés ou salariés, des vérificateurs externes actuels ou anciens de la Compagnie. À cet effet, le comité doit au préalable approuver toute embauche d'actuels ou d'anciens associés et salariés des vérificateurs externes actuels ou anciens.
8. S'assurer que les vérificateurs externes rendent toujours compte au comité de vérification et au conseil à titre de représentants des actionnaires.
9. Le comité de vérification dispose à tout moment de voies de communication directe avec les

10. Le comité de vérification rencontre séparément la direction et les vérificateurs externes au moins une fois par année et plus souvent au besoin.

Composition du comité de vérification

Le comité de vérification est présentement composé de trois administrateurs indépendants, soit Messieurs Roger Desrosiers (président), Roger Longpré et Jean Élie.

Compétences financières

Tous les membres du Comité de vérification possèdent des compétences financières leur permettant de comprendre les principes comptables utilisés par la Compagnie dans ses états financiers et d'évaluer l'application générale de ces principes. Ils possèdent aussi une expérience pertinente relative à la préparation, la vérification, l'analyse ou l'évaluation d'états financiers présentant des questions dont l'étendue et le degré de complexité sont généralement comparables à celles soulevées par les états financiers de la Compagnie, ou encore en ce qui a trait à la supervision active de personnes engagées dans ce type d'activités. Les membres comprennent aussi les procédures et les contrôles internes relatifs à la présentation de l'information financière. Les membres du Comité de vérification ont acquis une expérience pertinente dans le cadre de leurs études universitaires, de leurs autres postes d'administrateurs et à titre de membres de la haute direction de diverses sociétés le tout tel que décrit à la rubrique « administrateurs » de la présente notice annuelle.

Le conseil d'administration de la Compagnie a déterminé que Messieurs Desrosiers, Longpré et Élie possèdent les « compétences financières » au sens du *Règlement 52-110 sur le comité de vérification* applicable au Canada. Il a de plus déterminé que M. Desrosiers est un « expert financier du comité de vérification » au sens de la *Sarbanes-Oxley Act of 2002* des États-Unis et des règles de la Securities and Exchange Commission des États-Unis prises en application de celle-ci.

Contrôles internes

Couche-Tard maintient un système de contrôles internes à l'égard de l'information financière conçu pour protéger les actifs et assurer la fiabilité de l'information financière. Elle évalue continuellement l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière et leur apporte des améliorations au besoin. En date du 25 avril 2010, sa direction et ses vérificateurs externes ont émis des rapports certifiant l'efficacité de ses contrôles internes à l'égard de l'information financière.

La Compagnie maintient également un système de contrôles et de procédures sur la communication d'information conçu pour assurer la fiabilité, l'intégralité et la présentation en temps opportun de l'information communiquée dans la présente notice annuelle et dans tout autre document public, en tenant compte de l'importance relative. Les contrôles et procédures sur la communication d'information visent à faire en sorte que l'information que doit communiquer la Compagnie dans les rapports déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières soit enregistrée et/ou divulguée en temps opportun, comme l'exige la loi, et soit accumulée et communiquée à la direction de la Compagnie, y compris son chef de la direction et son chef de la direction financière, comme il convient, pour permettre la prise de décisions rapides concernant l'information à divulguer.

Politiques en matière d'approbation des services non liés à la vérification

À sa réunion du 16 mars 2004, le comité de vérification a adopté une politique et des procédures d'approbation préalable des services non liés à la vérification rendus par les vérificateurs de la Compagnie. La dite politique interdit à la Compagnie d'engager des vérificateurs pour fournir certains services non liés à la vérification à la Compagnie et à ses filiales, notamment la tenue de livres ou d'autres services liés à la tenue des livres comptables ou aux états financiers, à la conception et à l'implantation de systèmes d'information financière, aux services d'évaluation, d'actuariat, de vérification interne, de banque d'investissement, aux fonctions de gestion ou de ressources humaines, aux services

juridiques et aux services d'experts-conseils non liés à la vérification. La politique permet à la Compagnie de retenir les services des vérificateurs pour des services non liés à la vérification, autre que les services interdits, seulement si les services ont été spécifiquement approuvés au préalable par le comité de vérification.

Code de déontologie à l'intention du chef de la direction, du chef de la direction financière et des membres de la haute direction financière

À sa réunion du 15 mars 2004, le comité de vérification a adopté un Code de déontologie à l'intention du chef de la direction, du chef de la direction financière et des membres de la haute direction financière conformément à la *Sarbanes-Oxley Act of 2002* des États-Unis et aux règles applicables de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis.

Procédures de traitement des plaintes relatives à la comptabilité et la vérification

Au cours de l'exercice 2005, le comité de vérification a approuvé, conformément à la *Sarbanes-Oxley Act of 2002* des États-Unis et aux règles applicables de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis, des procédures de traitement des plaintes relatives à la comptabilité et à la vérification de la Compagnie avec les objectifs suivants :

- Établir des procédures relatives à la réception, la conservation et au traitement des plaintes et des préoccupations reçues relativement à des questions de comptabilité et de contrôle ou de vérification de la comptabilité interne;
- Établir des procédures de soumissions confidentielles et anonymes de préoccupations concernant des questions de comptabilité ou de vérification suspectes; et
- Mettre en place des dispositifs afin d'assurer qu'aucune mesure de représailles ou punitive soit prise à l'encontre d'un employé si la démarche en vertu de cette politique de ce dernier était appuyée sur des faits, de bonne foi et qu'elle n'était pas entreprise dans le but de porter préjudice à une personne ou dans le but d'obtenir un avantage personnel.

Rémunération des vérificateurs

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables agréés, agissent à titre de vérificateurs de la Compagnie depuis l'exercice 2009. Pour les exercices terminés le 25 avril 2010 et le 26 avril 2009, les honoraires suivants ont été facturés pour les services de vérification, les services liés à la vérification, les services fiscaux et tous les autres services fournis à la Compagnie par PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l. :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Honoraires de vérification ⁽¹⁾	600 000 \$ CA	600 000 \$ CA
Honoraires pour services liés à la vérification ⁽²⁾	39 965 \$ CA	18 500 \$ CA
Honoraires pour services fiscaux ⁽³⁾	78 390 \$ CA	270 120 \$ CA
Autres honoraires	s/o	s/o
TOTAL	718 355 \$ CA	888 620 \$ CA

(1) Les services de vérification sont des services professionnels rendus pour la vérification des états financiers annuels d'un émetteur et, le cas échéant, l'examen des états financiers d'un émetteur inclus aux rapports trimestriels de l'émetteur et les services habituellement rendus par le comptable dans le cadre d'une mission de vérification des états financiers d'un émetteur, par exemple :

- la participation aux réunions du comité de vérification où sont discutées les questions de vérification et d'examen;
- les consultations sur des questions spécifiques de vérification et de comptabilité qui peuvent se poser au cours d'une vérification ou d'un examen ou qui peuvent en découler;
- la rédaction d'une lettre de recommandations;
- le temps consacré à la vérification de l'accumulation d'impôts; et
- la prestation de services dans le cadre de l'établissement des rapports trimestriels et annuels, des prospectus et des autres dépôts de l'émetteur auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes, américaines ou autres.

(2) Les services liés à la vérification (le terme canadien) sont des services de certification ou d'autres services liés accomplis traditionnellement par un vérificateur indépendant :

- les vérifications du régime de prestations aux employés;

- les missions de certification qui ne sont pas prescrites par la loi ou la réglementation; et
 - des avis généraux sur les normes comptables.
- (3) Cette catégorie comprend des services de planification fiscale et différents conseils fiscaux en lien avec la structure corporative internationale de la compagnie.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements complémentaires concernant la Compagnie sont disponibles sur son site à www.couche-tard.com/corporatif et sur le site Web de SEDAR à www.sedar.com.

Des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des dirigeants et des administrateurs ainsi que les prêts qui leur ont été accordés, s'il en existe, les principaux actionnaires de la Compagnie, les options de souscription d'actions et les intérêts d'initiés dans des opérations importantes, s'il en existe, se trouvent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 13 juillet 2010 qui a été établie pour l'assemblée annuelle des actionnaires de 2010.

Des renseignements financiers sont inclus dans les états financiers consolidés vérifiés pour l'exercice terminé le 25 avril 2010 et les notes qui s'y rapportent et dans le rapport de gestion y afférent.

* * * * *